

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00282

Numéro SIREN : 330 598 202

Nom ou dénomination : HERBIDIS

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2018 sous le numéro de dépôt 5261

HERBIDIS
Société par actions simplifiée au capital de 2 489 300 euros
Siège social : Avenue des Chauvières - 85500 LES HERBIERS
330 598 202 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 380 196,80 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 380 196,80 euros
A la réserve légale	69 009,84 euros

Solde	1 311 186,96 euros

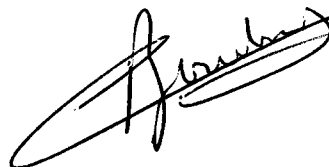
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 5 070 130,29 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Mme Catherine BOUDAUD





Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

HERBIDIS

Avenue des Chauvières
85500 LES HERBIERS

S.A.S. au capital de 2 489 300 €
R.C.S. LA ROCHE SUR YON 330 598 202

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2016 au 30 Septembre 2017

Certifié conforme

Tél 02 40 92 66 00
Fax 09 55 27 66 00
■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros


BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	29 345 370	15 700 166	13 645 204	14 619 088
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	121 720	85 976	35 743	37 331
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	86 657	85 976	680	2 268
FONDS COMMERCIAL (1)	35 063		35 063	35 063
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 471 360	15 614 189	9 857 170	11 104 797
TERRAINS	5 728 563	3 123 376	2 605 187	2 917 619
CONSTRUCTIONS	13 961 629	7 574 974	6 386 654	7 210 976
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 063 991	4 272 484	791 506	857 796
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	716 313	643 354	72 959	118 405
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	862		862	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 752 289		3 752 289	3 476 959
PARTICIPATIONS	2 014 162		2 014 162	2 014 162
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	844 433		844 433	569 415
TITRES IMMOBILISES DIVERS	652 736		652 736	648 240
PRETS	163 259		163 259	167 577
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	77 698		77 698	77 563
ACTIF CIRCULANT	9 229 125	70 281	9 158 844	8 279 800
STOCKS ET EN-COURS	5 381 916	47 198	5 334 718	5 654 844
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	19 176		19 176	18 682
MARCHANDISES	5 362 740	47 198	5 315 542	5 636 162
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 620 330	23 083	1 597 247	1 418 524
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	219 106	3 738	215 368	192 702
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 401 223	19 345	1 381 878	1 225 822
CREANCES DIVERSES (3)	409 778		409 778	316 935
DISPONIBILITES	1 630 478		1 630 478	775 077
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	186 622		186 622	114 417
TOTAL GENERAL	38 574 495	15 770 447	22 804 048	22 898 888
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			859 511	583 269
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	7 813 666	6 433 469
CAPITAL	2 489 300	2 489 300
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	7 393	7 393
RESERVES	3 936 776	2 883 667
RESERVE LEGALE	177 832	125 177
AUTRES RESERVES	3 758 943	2 758 490
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 380 196	1 053 108
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	7 813 666	6 433 469
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		79 635
PROVISIONS POUR RISQUES		79 635
DETTES (1)	14 990 382	16 385 783
DETTES FINANCIERES (2)	8 293 551	9 932 759
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	7 341 502	8 437 018
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	952 049	1 495 741
DETTES D'EXPLOITATION	6 617 972	6 333 993
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 434 085	4 194 988
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 971 170	1 931 483
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	212 715	207 522
DETTES DIVERSES	78 858	119 030
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	8 056	45 377
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 634
AUTRES DETTES DIVERSES	70 802	70 018
TOTAL GENERAL	22 804 048	22 898 888
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	6 639 652 8 350 730	8 241 218 8 144 565
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	57 262 654	54 329 201
VENTES DE MARCHANDISES	55 399 959	52 850 573
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	63 534	52 466
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	789 095	567 148
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	56 252 589	53 470 188
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	48 276	
REPRISES SUR PROVISIONS	92 708	20 578
TRANSFERTS DE CHARGES	342 290	334 375
AUTRES PRODUITS	526 789	504 058
CHARGES D'EXPLOITATION	55 076 013	52 559 550
ACHATS DE MARCHANDISES	43 269 217	41 445 422
VARIATION DES STOCKS	283 322	(190 779)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	132 939	128 673
VARIATION DES STOCKS	(494)	(2 521)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 635 469	3 598 245
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	860 351	837 458
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 134 285	3 951 357
CHARGES SOCIALES	1 103 008	1 093 802
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 517 756	1 645 984
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	50 936	13 073
AUTRES CHARGES	89 221	38 832
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 186 640	1 769 651
PRODUITS FINANCIERS	17 636	14 523
PARTICIPATIONS	1 068	478
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	16 349	13 714
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	218	330
CHARGES FINANCIERES	86 083	139 669
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	86 083	139 669
RESULTAT FINANCIER	(68 446)	(125 145)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 118 194	1 644 505



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	91	88 211
SUR OPERATIONS DE GESTION		141
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	91	23 333
REPRISES SUR PROVISIONS		64 737
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 436	28 164
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 000	28 164
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	91	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 345	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(25 345)	60 046
PARTICIPATION DES SALARIES	322 353	278 385
IMPOTS SUR LES BENEFICES	390 299	373 059
<i>Total des produits</i>	<i>57 280 382</i>	<i>54 431 935</i>
<i>Total des charges</i>	<i>55 900 185</i>	<i>53 378 827</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 380 196	1 053 108
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	13 737	10 939
Charges financières concernant les entreprises liées	19 000	18 000

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Droit de superficie du terrain :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Construction et Agenc immobiliers :	6 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 14 509 actions représentant un capital de 2 489 300 €.

Fonds commercial

* HER BRICO	Fusion le 30/03/1991	35 063
-------------	----------------------	--------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	122 453	792	1 524	121 721
Immobilisations corporelles	25 291 484	267 750	87 874	25 471 360
Immobilisations financières - titres	2 662 403	4 587	91	2 666 898
Immobilisations financières - créances	814 557	289 378	18 543	1 085 392
	28 890 897	562 507	108 033	29 345 371

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	85 122	2 380	1 524	85 977
Immobilisations corporelles	14 186 687	1 515 377	87 874	15 614 190
	14 271 808	1 517 757 (*)	89 399	15 700 166
(*) Dont dotation : . linéaire		1 466 035		
. dégressive		51 722		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	79 635		79 635	
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	13 073	70 281	13 073	70 281
	92 708	70 281 (*)	92 708 (*)	70 281
(*) Dont : . exploitation		50 936	92 708	
. financier				
. exceptionnel		19 345		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 79 635
- montants repris parce que devenus sans objet : -

En janvier 2017, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la société coopérative nationale mettant ainsi fin au contentieux l'opposant au ministère de l'Economie. La provision est reprise et la charge définitive est constatée en résultat courant (80 K€)

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 085 392	859 512	225 880
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 620 331	1 401 236	219 095
Créances diverses	409 778	409 778	
Charges constatées d'avance	186 622	186 622	
	3 302 123	2 857 148	444 975

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	5 661	5 661		
Emprunts bancaires (1)	7 335 841	1 034 689	4 219 603	2 081 550
Emprunts & dettes financières divers (2)	952 050	728 873	204 012	19 165
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 617 972	6 502 649		115 323
Dettes diverses	78 859	78 859		
Produits constatés d'avance				
	14 990 382	8 350 730	4 423 614	2 216 038
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				5 661
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 093 616
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				728 873

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Hypermarché	39 643 386
- Drive	3 521 203
- Station service	13 088 001
	56 252 589

Il est réalisé exclusivement en France

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	26
- Employés	136
	171

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 218 665 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017 au taux de 7 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 258 966 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amendes DGCCRF (non déductible)	6 000	-
Cession immobilisation financière	91	91
Provision créance galerie marchande	19 345	
	25 436	91

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	115 323
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	207 030
	322 353

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe est composé par la société mère HERBIDIS ainsi que de ses filiales TALONS AIGUILLES et HERBIDIS IMMO.

Les filiales comptabilisent la charge d'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît.

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- Impôt concernant le résultat courant	557 703
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	- 115 597
- Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale	- 51 807
	390 299

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	228 370
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	163 696

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 6 744 840 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	571 429	571 429
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.89 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 410 589 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

	HERBIDIS IMMO	TALONS AIGUILLES
Participations	1 999 999	14 163
Créances rattachées à des participations	825 206	19 227
Autres créances d'exploitation		3 223
Emprunts et dettes financières divers		2 175
Intérêts et produits assimilés divers	13 253	484
Autres impôts et taxes assimilées	95 366	
Abandon de créance		19 000

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.C.I. HERBIDIS IMMO 85 500 LES HERBIERS R.C.S. La Roche s/Yon 797 493 434	E.U.R.L. TALONS AIGUILLES 85 500 LES HERBIERS R.C.S. La Roche s/Yon 379 269 178
Capital	2 000 000	7 622
Capitaux propres autres que le capital	- 992 741	16 478
Quote-part du capital détenu	99.99%	100.00%
Valeur brute des titres détenus	1 999 999	14 163
Valeur nette des titres détenus	1 999 999	14 163
Prêts et avances consentis	811 953	18 743
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	11 988	59 672
Résultat du dernier exercice clos	-133 764	-95
Dividendes encaissés	-	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Audit C

Et vos chiffres
prennent du sens !

CFM-AUDIT

10 boulevard de l'Épervière
ZAC de Beuzon - BP 90228
49002 ÉCOUFLANT Cedex 01
Tél. 02 41 21 31 41
Fax 02 41 21 31 69

DESTINÉ AU GREFFE

HERBIDIS

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 489 300 €

Siège Social : Avenue des Chauvières

85500 LES HERBIERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2017

HERBIDIS
Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 489 300 €
Siège Social : Avenue des Chauvières
85500 LES HERBIERS

RCS LA ROCHE SUR YON 330 598 202

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HERBIDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

La note sur les stocks page 6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Votre société constitue des produits à recevoir concernant toutes remises, prestations et services à recevoir.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes, vérifié la cohérence des produits concernés par rapport aux achats de l'exercice et par rapport aux montants perçus postérieurement à la clôture de l'exercice.

4- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ecouflant, le 14 mars 2018



SARL C.F.M. – AUDIT
Représentée par Laurent DEBRÉE
Commissaire aux Comptes



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	29 345 370	15 700 166	13 645 204	14 619 088
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	121 720	85 976	35 743	37 331
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	86 657	85 976	680	2 268
FONDS COMMERCIAL (1)	35 063		35 063	35 063
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 471 360	15 614 189	9 857 170	11 104 797
TERRAINS	5 728 563	3 123 376	2 605 187	2 917 619
CONSTRUCTIONS	13 961 629	7 574 974	6 386 654	7 210 976
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 063 991	4 272 484	791 506	857 796
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	716 313	643 354	72 959	118 405
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	862		862	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 752 289		3 752 289	3 476 959
PARTICIPATIONS	2 014 162		2 014 162	2 014 162
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	844 433		844 433	569 415
TITRES IMMOBILISES DIVERS	652 736		652 736	648 240
PRETS	163 259		163 259	167 577
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	77 698		77 698	77 563
ACTIF CIRCULANT	9 229 125	70 281	9 158 844	8 279 800
STOCKS ET EN-COURS	5 381 916	47 198	5 334 718	5 654 844
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	19 176		19 176	18 682
MARCHANDISES	5 362 740	47 198	5 315 542	5 636 162
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 620 330	23 083	1 597 247	1 418 524
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	219 106	3 738	215 368	192 702
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 401 223	19 345	1 381 878	1 225 822
CREANCES DIVERSES (3)	409 778		409 778	316 935
DISPONIBILITES	1 630 478		1 630 478	775 077
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	186 622		186 622	114 417
TOTAL GENERAL	38 574 495	15 770 447	22 804 048	22 898 888
(1) Dont droit au bail			859 511	583 269
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	7 813 666	6 433 469
CAPITAL	2 489 300	2 489 300
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	7 393	7 393
RESERVES	3 936 776	2 883 667
RESERVE LEGALE	177 832	125 177
AUTRES RESERVES	3 758 943	2 758 490
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 380 196	1 053 108
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	7 813 666	6 433 469
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		79 635
PROVISIONS POUR RISQUES		79 635
DETTES (1)	14 990 382	16 385 783
DETTES FINANCIERES (2)	8 293 551	9 932 759
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	7 341 502	8 437 018
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	952 049	1 495 741
DETTES D'EXPLOITATION	6 617 972	6 333 993
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 434 085	4 194 988
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 971 170	1 931 483
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	212 715	207 522
DETTES DIVERSES	78 858	119 030
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	8 056	45 377
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 634
AUTRES DETTES DIVERSES	70 802	70 018
TOTAL GENERAL	22 804 048	22 898 888
(1) Dont à plus d'un an	6 639 652	8 241 218
Dont à moins d'un an	8 350 730	8 144 565
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	57 262 654	54 329 201
VENTES DE MARCHANDISES	55 399 959	52 850 573
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	63 534	52 466
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	789 095	567 148
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	56 252 589	53 470 188
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	48 276	
REPRISES SUR PROVISIONS	92 708	20 578
TRANSFERTS DE CHARGES	342 290	334 375
AUTRES PRODUITS	526 789	504 058
CHARGES D'EXPLOITATION	55 076 013	52 559 550
ACHATS DE MARCHANDISES	43 269 217	41 445 422
VARIATION DES STOCKS	283 322	(190 779)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	132 939	128 673
VARIATION DES STOCKS	(494)	(2 521)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	3 635 469	3 598 245
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	860 351	837 458
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 134 285	3 951 357
CHARGES SOCIALES	1 103 008	1 093 802
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 517 756	1 645 984
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	50 936	13 073
AUTRES CHARGES	89 221	38 832
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 186 640	1 769 651
PRODUITS FINANCIERS	17 636	14 523
PARTICIPATIONS	1 068	478
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	16 349	13 714
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	218	330
CHARGES FINANCIERES	86 083	139 669
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	86 083	139 669
RESULTAT FINANCIER	(68 446)	(125 145)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 118 194	1 644 505



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	91	88 211
SUR OPERATIONS DE GESTION		141
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	91	23 333
REPRISES SUR PROVISIONS		64 737
CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 436	28 164
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 000	28 164
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	91	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 345	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(25 345)	60 046
PARTICIPATION DES SALAIRES	322 353	278 385
IMPOTS SUR LES BENEFICES	390 299	373 059
<i>Total des produits</i>	<i>57 280 382</i>	<i>54 431 935</i>
<i>Total des charges</i>	<i>55 900 185</i>	<i>53 378 827</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 380 196	1 053 108
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	13 737	10 939
Charges financières concernant les entreprises liées	19 000	18 000

Laurent DEBRÉE
Commissaire aux Comptes

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Droit de superficie du terrain :	20 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Agencements des terrains :	10 à 15 ans	- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Construction et Agenc immobiliers :	6 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 14 509 actions représentant un capital de 2 489 300 €.

Fonds commercial

* HER BRICO	Fusion le 30/03/1991	35 063
-------------	----------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	122 453	792	1 524	121 721
Immobilisations corporelles	25 291 484	267 750	87 874	25 471 360
Immobilisations financières - titres	2 662 403	4 587	91	2 666 898
Immobilisations financières - créances	814 557	289 378	18 543	1 085 392
	28 890 897	562 507	108 033	29 345 371

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	85 122	2 380	1 524	85 977
Immobilisations corporelles	14 186 687	1 515 377	87 874	15 614 190
	14 271 808	1 517 757 (*)	89 399	15 700 166
(*) Dont dotation : . linéaire		1 466 035		
. dégressive		51 722		
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	79 635		79 635	
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	13 073	70 281	13 073	70 281
	92 708	70 281 (*)	92 708 (*)	70 281
(*) Dont : . exploitation		50 936	92 708	
. financier				
. exceptionnel		19 345		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 79 635
- montants repris parce que devenus sans objet : -

En janvier 2017, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la société coopérative nationale mettant ainsi fin au contentieux l'opposant au ministère de l'Economie. La provision est reprise et la charge définitive est constatée en résultat courant (80 K€)

Biens pris en crédit-bail Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 085 392	859 512	225 880
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 620 331	1 401 236	219 095
Créances diverses	409 778	409 778	
Charges constatées d'avance	186 622	186 622	
	3 302 123	2 857 148	444 975

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	5 661	5 661		
Emprunts bancaires (1)	7 335 841	1 034 689	4 219 603	2 081 550
Emprunts & dettes financières divers (2)	952 050	728 873	204 012	19 165
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	6 617 972	6 502 649		115 323
Dettes diverses	78 859	78 859		
Produits constatés d'avance				
	14 990 382	8 350 730	4 423 614	2 216 038
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				5 661
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 093 616
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				728 873

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Hypermarché	39 643 386
- Drive	3 521 203
- Station service	13 088 001
	<u>56 252 589</u>

Il est réalisé exclusivement en France

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	9
- Agents de maîtrise	26
- Employés	136
	171

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 218 665 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017 au taux de 7 %.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 258 966 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amendes DGCCRF (non déductible)	6 000	-
Cession immobilisation financière	91	91
Provision créance galerie marchande	19 345	
	25 436	91

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	115 323
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	207 030
	322 353

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe est composé par la société mère HERBIDIS ainsi que de ses filiales TALONS AIGUILLES et HERBIDIS IMMO.

Les filiales comptabilisent la charge d'impôt qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration fiscale.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît.

Le produit d'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

- Impôt concernant le résultat courant	557 703
- Impôt concernant le résultat exceptionnel	- 115 597
- Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale	- 51 807
	390 299

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	228 370
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	163 696

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 6 744 840 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	571 429	571 429
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32.89 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2016

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 410 589 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

	HERBIDIS IMMO	TALONS AIGUILLES
Participations	1 999 999	14 163
Créances rattachées à des participations	825 206	19 227
Autres créances d'exploitation		3 223
Emprunts et dettes financières divers		2 175
Intérêts et produits assimilés divers	13 253	484
Autres impôts et taxes assimilées	95 366	
Abandon de créance		19 000

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.C.I. HERBIDIS IMMO 85 500 LES HERBIERS R.C.S. La Roche s/Yon 797 493 434	E.U.R.L. TALONS AIGUILLES 85 500 LES HERBIERS R.C.S. La Roche s/Yon 379 269 178
Capital	2 000 000	7 622
Capitaux propres autres que le capital	- 992 741	16 478
Quote-part du capital détenu	99.99%	100.00%
Valeur brute des titres détenus	1 999 999	14 163
Valeur nette des titres détenus	1 999 999	14 163
Prêts et avances consentis	811 953	18 743
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	11 988	59 672
Résultat du dernier exercice clos	-133 764	-95
Dividendes encaissés	-	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Laurent DEBRÉE
Commissaire aux Comptes